

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

LE MOIS DE SHA'BAN : SES MERITES ET SES BIENFAITS

- Fêtes musulmanes et évènements marquants - Nisfu Sha bân -

Date de mise en ligne : lundi 10 juin 2013

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

On rapporte de Bayhaqi :

" Le mois de Rajab est le mois du SEIGNEUR. Quiconque l'honore a honoré une chose de DIEU. Quiconque honore la chose de DIEU, DIEU le fera entrer au paradis, de même il mérite sa satisfaction..."

Le mois de Shacbân est mon mois, quiconque l'honore a honoré ma coutume, quiconque honore ma coutûme, je lui réserve une récompense et un trésor au jour de la résurrection.

Le mois de Ramadan est le mois de ma communauté, quiconque respecte l'honorabilité de ce mois et ne l'a pas transgressé, jeûnant les jours et priant les nuits, préservant ses membres, sortira de ce mois absous de tous pêchés".

Ce mois de Shacbân est un des mois les plus avantageux pour les croyants eu égard aux bienfaits énormes qu'il renferme. Le Prophète Mouhammad (Paix et Salut sur Lui) a dit s'adressant à un groupe de compagnons :

" Savez-vous pourquoi ce mois est appelé "Shacbân " ?

<dl class='spip_document_369 spip_documents spip_documents_left' style='float:left;width:232px;'>

Dieu et son Prophète sont les plus informés répondent les compagnons. Il dit : " c'est qu'à cette occasion, DIEU répand des bienfaits immenses".

Dans un Hadith du Prophète (PSL), il est retenu ce qui suit : " Tous les hommes seront affamés le jour de la résurrection, exceptés les prophètes et leurs fidèles, de même que ceux qui observaient les jeûnes des mois de Rajab , Shacbân et Ramadan. Ils seront eux rassasiés et point ils ne connaîtront la faim ".

C'est pourquoi durant ce mois béni, le Prophète (Paix et Salut sur Lui) s'adonnait à un jeûne presque permanent au point que ses compagnons lui posaient plusieurs questions à propos des mérites de ce mois.

Un jour Ousâmah demanda au Prophète : " O Messager d'Allah, pourquoi je te vois jeûner beaucoup plus pendant le mois de Shacbân que les autres mois ? Le Prophète (Paix et Salut sur Lui) répondit :

" C'est un mois au cours duquel les gens sont insouciant, un mois situé entre Rajab et Ramadan. C'est un mois pendant lequel les oeuvres sont élevées auprès de DIEU. Et je voudrais que mes oeuvres soient élevées alors que je jeûne ".

Cette recrudescence du jeûne chez l'envoyé de DIEU est confirmée par cette sentence rapportée par la mère des croyants Seyyidatunâ Aïcha, que Dieu l'agrée.

" Je n'ai jamais vu le Messager d'Allah terminer complètement le jeûne d'un mois à part le mois de Ramadan. Et je ne l'ai pas vu jeûner facultativement un mois comme il jeûnait le mois de Shacbân". Dans une autre version : " Il

jeûnait entièrement Shacban sauf quelques jours." (Rapporté par Al-Boukhâri et Mouslim).

Le jeûne surérogatoire est recommandé par DIEU en rapport aux multiples sentences qui s'en rapportent dont celle-ci : Abou Saïd rapporte que l'envoyé de Dieu (Paix et Salut sur Li) a dit :

" Nul serviteur ne jeûne un (seul) jour sur la voie de Dieu sans que, par ce jour (de jeûne), Dieu n'éloigne sa face du feu à (une distance de) soixante-dix années (de marche)." (Rapporté par Al-Boukhari, Mouslim, At-Tirmidhi et An-Nasâ'i).

Donc s'il est conseillé de jeûner tous les mois, à plus forte raison ce mois, dont le jeûne est davantage recommandé. Car, Selon l'Imam Dja'far aç-Sadiq :

" Celui qui jeûne le mois de Shacban et le mois de Ramadan sans interruption, recevra le pardon d'Allah dans ce monde et dans l'au-delà."

<dl class='spip_document_369 spip_documents spip_documents_right' style='float:right;width:232px;'>

Le Prophète Mohammad (Paix et Salut sur Lui) a dit : " Celui qui jeûne un jour du mois de Shacban, je serais pour lui un intercesseur le Jour de la résurrection, et celui qui jeûne deux jours de ce mois, Allah lui pardonnera tous ses péchés ."

L'importance et l'intérêt du mois de Shacbân trouvent leurs sens dans ces paroles du Prophète (Paix et Salut sur Lui) citées ci-dessus.

Dans son ouvrage intitulé " Masâlikul Jinân " (les itinéraires du paradis), Cheikh Ahamadou Bamba nous fait comprendre qu'il y a sept jours, qui tournent d'une année à l'autre et pendant lesquels il est méritoire de jeûner.

Parmi eux, figure en bonne place, le quinzième jour du mois de Shacbân. D'ailleurs, il est encore plus méritoire de jeûner tout le huitième mois lunaire (Shacbân), nous dit le Cheikh.